



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Lyon, le

16 JUL. 2020

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité, l'avis de l'État suivant l'article R.229-54 du code de l'environnement, le 05 mars 2020.

Je salue l'engagement opérationnel et l'ambition de votre communauté de communes, dans le cadre de ce PCAET 2020-2026, pour atteindre les objectifs Climat, Air, Énergie, suivant la loi de transition énergétique pour une croissance verte ainsi que les démarches déjà entreprises actuellement. Le PCAET est un document de planification qui promeut cette démarche à travers le rôle de coordination, d'animation, et de sensibilisation d'un EPCI.

Je souligne l'implication des services de l'EPCI. Toutefois, je resterai vigilant à ce que l'ensemble des acteurs et des partenaires restent associés et actifs sur toute la période 2020-2026. Pour ce faire, je vous invite à mettre en œuvre vos actions au plus vite. J'attire votre attention sur un panel de financements possibles pour l'exécution de ce plan. La mise en place d'une ingénierie financière pour l'exécution du PCAET est primordiale.

La concrétisation de vos actions et leur articulation avec les opérations déjà en cours permettront à votre territoire un développement durable garant d'avenir pour les générations futures, notamment dans un contexte de croissance démographique et économique.

Pour ce faire, je vous invite à porter une attention particulière sur les recommandations apportées dans l'annexe technique jointe à ce courrier. J'insiste également sur la nécessité de prévoir un dispositif d'évaluation opérationnel incluant des objectifs chiffrés à atteindre qui vous permettra de mesurer les effets attendus de votre PCAET.

Monsieur Pascal PROTIERE
Président de la Communauté de communes
de Miribel et du Plateau
1820 Grande Rue
01700 MIRIBEL

En conclusion, j'émet un avis favorable à votre projet. Vous veillerez néanmoins à prendre en compte dans votre PCAET, avant son adoption définitive, les nouvelles obligations en matière de qualité de l'air conformément aux dispositions de l'article 85 de la Loi d'Orientations des Mobilités du 24 décembre 2019.

Mes services techniques sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de la mise en œuvre de ce plan climat, air, énergie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Pascal MAILHOS

Copie à : Monsieur le Préfet de l'Ain